

HEURE DE PRÉLÈVEMENT

Certaines analyses sont soumises à des variations nyctémérales et nécessitent d'être prélevées le matin.

Le non respect de l'heure de prélèvement ne saurait constituer un obstacle à un examen sanguin urgent.

Analyses nécessitant d'être prélevées le matin (liste non exhaustive, se référer au manuel de prélèvement) :

- ACTH : entre 7 et 10h
- Aldostérone
- Acide urique
- Bilirubine
- BNP
- Cortisol et ses dérivés : vers 8 heures du matin, sauf prescription particulière
- CTX (Crosslaps) : avant 9 heures, sauf prescription particulières
- DHEA
- Phosphore
- Prénégolone et ses dérivés : avant 10 heures
- Prolactine : après 15 à 20 minutes de repos, entre J2 et J5 du cycle si patiente réglée
- PTH
- TSH

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI